



parcoursup

Entrez dans l'enseignement supérieur



@Parcoursup_info



@Parcoursupinfo



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

parcoursup.fr

PARCOURSUP : LES OBJECTIFS

- > **Renforcer l'accompagnement à l'orientation pour aider les élèves** de terminale à construire leur projet d'étude
- > **Favoriser la mobilité sociale et géographique** dans l'enseignement supérieur
- > **Améliorer la réussite des étudiants** grâce à la personnalisation des parcours dans l'enseignement supérieur

Le calendrier 2019 en trois étapes

Novembre 2018 > Janvier 2019
**Je m'informe
& découvre les formations**

22 Janvier > 3 Avril 2019
**Je formule mes vœux
& finalise mon dossier**

Mai > Juillet 2019
**Je reçois les réponses
des formations & je décide**



LES PRINCIPES CLES DE PARCOURSUP

- **Un accompagnement de l'élève à chaque étape de la procédure**, de l'élaboration de son projet d'orientation au choix de sa formation
- **Des informations clés** pour mieux connaître les formations, leurs attendus et faire les bons choix pour réussir
- **La prise en compte du profil** de chaque lycéen et de son projet

L'ACCOMPAGNEMENT POUR L'ÉLABORATION DU PROJET D'ORIENTATION AU LYCÉE

> 2 professeurs principaux en terminale pour un suivi personnalisé

Avec l'appui des psychologues de l'Education nationale :

- > Suivent et guident individuellement chaque lycéen
- > Conseillent, incitent à participer à des salons et journées portes ouvertes, présentent les filières de l'enseignement supérieur et les débouchés...
- > Dialoguent avec les familles
- > Synthétisent les choix d'orientation de chacun pour l'avis du 2ème conseil de classe
- > Présentent et expliquent le fonctionnement de la nouvelle plateforme d'admission
- > Accompagnent tout au long des étapes de la procédure

> Des heures d'accompagnement personnalisé consacrées à l'orientation intégrées à l'emploi du temps des élèves

> Deux temps forts : deux semaines de l'orientation pour stimuler la réflexion et consolider le projet de formation

LE RÔLE RENFORCÉ DU CONSEIL DE CLASSE

> 1^{ER} conseil de classe

- > prend connaissance des intentions d'orientation des élèves renseignées dans la fiche de dialogue
- > formule des recommandations à chaque élève pour alimenter sa réflexion ou l'inviter à affiner son projet

> 2^{ème} conseil de classe

- > examine les vœux de chaque élève avec bienveillance et confiance dans le potentiel de chacun
- > pour chaque vœu saisi : les professeurs formulent une appréciation et le proviseur donne un avis sur une fiche Avenir transmise par la plateforme à chaque établissement dispensant une formation d'enseignement supérieur choisi par l'élève

La fiche Avenir permet aux formations de mieux connaître l'élève : elle comprend **les notes de l'élève** (moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement dans la classe), **les appréciations du professeur principal et l'avis du chef d'établissement**

TERMINALES2018-2019.FR

Un site dédié à l'orientation

- > Découvrir les filières de formation de l'enseignement supérieur
- > Comprendre le contenu des formations, les connaissances et compétences attendues
- > Découvrir des métiers et les parcours jusqu'à l'insertion professionnelle
- > Connaître les caractéristiques des filières les plus demandées (STAPS, Droit, Psychologie, PACES...) et les opportunités des filières d'avenir
- > Échanger par chat, mail ou téléphone avec des conseillers

TERMINALES 2018/2019
Premières et Terminales | 5 étapes pour mon parcours vers l'enseignement supérieur

onisep MON ORIENTATION EN LIGNE.FR

ÉTAPE 1 ÉTAPE 2 ÉTAPE 3 ÉTAPE 4 ÉTAPE 5

Explore les possibles

- 12 conseils pour s'orienter
- Que faire après mon bac ?
- Info métiers
- Info filières
- Découvrir le monde professionnel

Je découvre les formations et les parcours

J'approfondis certaines filières pour éclairer mes choix

Je souhaite en parler

Je prépare mon entrée dans la vie étudiante

© MEN - MESRI - ONISEP 2018 | Infos légales | Données Personnelles

DES INFORMATIONS POUR CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

Ouverture du site d'information Parcoursup.fr : 20 décembre

- > **S'informer sur le déroulement de chaque étape de la procédure**, de l'inscription sur la plateforme à l'admission dans la formation choisie
- > **Consulter les formations disponibles** via un moteur de recherche amélioré permettant d'accéder à **plus de 14 000 formations**
 - **L'essentiel des formations sont désormais disponibles sur Parcoursup (BTS, IUT, Licences, écoles, IFSI ...)** et y compris des formations en apprentissage
 - **Parmi les nouvelles formations cette année :**
 - les IFSI : instituts de Formation en Soins Infirmiers
 - Les EFTS : Etablissements de Formation en Travail social

Certaines formations sont encore, pour cette année, hors Parcoursup : université Paris Dauphine, sciences Po Paris et IEP, certaines écoles de commerce et d'ingénieur, etc.

> **Contactez directement ces établissements et vérifiez les modalités d'admission**

DES INFORMATIONS POUR CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

Une plateforme pour mieux connaître le contenu des formations disponibles, identifier les débouchés professionnels et évaluer la pertinence de ses choix

Informations fournies pour chaque formation dès le 20 décembre 2018 :

- > Contenu et organisation des enseignements
- > Connaissances et compétences attendues
- > Critères généraux d'examen des vœux
- > Dates des journées portes ouvertes ou des journées d'immersion
- > Contact référent handicap
- > Contact d'un responsable pédagogique
- > Contact d'étudiants ambassadeurs pour échanger dans les universités et les écoles

Informations fournies pour chaque formation dès le 22 janvier 2019 :

- > Affichage du nombre de places proposées en 2019
- > Affichage du nombre de candidats et du nombre d'admis en 2018
- > Affichage des taux de passage en 2^{ème} année et de réussite selon le bac, des débouchés et des taux d'insertion professionnelle
- > Affichage de la référence au secteur géographique (pour les licences)

FOCUS SUR LES ATTENDUS ET CRITÈRES GÉNÉRAUX D'EXAMEN DES VŒUX

Une transparence garantie tout au long de la procédure

Pour chaque formation :

- > Affichage des **connaissances et compétences nécessaires à la réussite** : ces attendus sont définis à l'échelle nationale
- > Affichage des **critères généraux d'examen des vœux** : ces informations permettent d'éclairer les lycéens sur les éléments de leur dossier qui seront pris en compte par les commissions d'examen des vœux pour formuler leurs réponses.
- > Après la phase d'admission : chaque candidat peut demander à la formation dans laquelle il n'a pas été admis les motifs de la décision prise

DES INFORMATIONS POUR CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

**Attendus, critères généraux d'examen des vœux, nombre de places, taux de réussite, taux d'insertion professionnelle par formation...
ces données sont essentielles**



- ➔ à prendre en compte par le lycéen et sa famille avant de faire ses choix
- ➔ à discuter avec les professeurs, les psychologues de l'éducation nationale

FORMULER DES VŒUX MOTIVÉS

Des vœux formulés sans contrainte par le candidat, qui sont le fruit de sa réflexion personnelle, accompagnés par l'équipe pédagogique :

- > **Des vœux motivés** : en quelques lignes les lycéens expliquent ce qui motive chacun de leurs vœux. Ils sont accompagnés par les professeurs principaux
- > **Des vœux non classés** : aucune contrainte imposée, ni autocensure
- > Pour des **formations sélectives** (CPGE, BTS, DUT, écoles, IFSI...) et **non sélectives** (licences, PACES)

Conseil : penser à diversifier vos vœux entre des formations sélectives et non sélectives

- > **jusqu'à 10 vœux pour des formations sous statut d'étudiant**

Conseil : éviter de ne formuler qu'un seul vœu (en 2018 les candidats ont formulé 7 vœux en moyenne)

- > **Jusqu'à 10 vœux supplémentaires en apprentissage**

FORMULER DES VŒUX MOTIVÉS

Pour élargir les possibilités, les lycéens peuvent faire de vœux multiples pour certaines formations :

- > Un vœu multiple permet de **choisir la ou les formations souhaitées parmi un ensemble de formations regroupées par type, spécialité ou mention**
- > Les types de formations concernées :
 - BTS, DUT, CPGE, DCG, écoles** regroupés à l'échelle nationale
 - IFSI, PACES Ile-de-France et quelques licences** regroupés à l'échelle régionale ou académique
- > Un vœu multiple **compte pour un seul** vœu parmi les 10 possibles
- > Chaque vœu multiple est **composé de sous-vœux** qui correspondent chacun à un établissement donné. Le lycéen peut choisir un ou plusieurs établissements sans les classer
- > **les lycéens peuvent faire jusqu'à 20 sous-vœux** pour l'ensemble des vœux multiples (hors écoles, PACES Ile-de-France, IFSI, EFTS pour lesquels le nombre de sous-vœux n'est pas limité et ne sont pas comptés dans le nombre maximum de sous-vœux autorisé)

Exemple de vœu multiple : Sophie demande le BTS « Métiers de la chimie » dans 7 établissements. Dans le décompte total des vœux de Sophie, ces demandes comptent pour 1 vœu et 7 sous-vœux.

ENCOURAGER LA MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE

Pour les formations sélectives (BTS, DUT, IFSI, écoles...) :

- > La règle : les lycéens peuvent demander les formations qui les intéressent où qu'elles soient, dans leur académie ou en dehors.
- > Il n'y a pas de secteur géographique

Pour les formations non-sélectives (licences, PACES) :

- > La règle : les lycéens peuvent demander les formations qui les intéressent dans leur académie ou en dehors
- > Le secteur géographique (généralement l'académie) s'applique quand les formations sont très demandées et ne peuvent accueillir tous les candidats ayant fait une demande : un pourcentage maximum de candidats hors secteur géographique sera fixé par l'autorité académique. Ce pourcentage vise à faciliter l'accès des bacheliers qui le souhaitent aux formations proposées dans leur académie de résidence tout en permettant la mobilité géographique.

en 2018, on a constaté une augmentation de 9,5 % du nombre de candidats ayant accepté une proposition pour une formation en dehors de leur académie de résidence

Informations fournies au candidat sur Parcoursup lorsqu'il demande une licence :

- > Quand les candidats ne résident pas dans le secteur géographique d'une licence, il est précisé qu'un nombre maximum de candidats hors secteur géographique pourra être fixé si la formation est très demandée,
- > Il est conseillé à un candidat qui souhaiterait faire un vœu dans une licence très demandée située hors de son secteur de formuler un autre vœu pour la même mention de licence si elle est proposée dans son académie

ENCOURAGER LA MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE

La prise en compte des cas particuliers :

Sont considérés comme « résidant dans l'académie » où se situe la licence demandée :

- > les lycéens qui souhaitent accéder à une mention de licence ou PACES qui n'est pas dispensée dans leur académie de résidence.
- > les lycéens ressortissants français ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne qui sont établis hors de France
- > les lycéens préparant ou ayant obtenu le baccalauréat français dans un centre d'examen à l'étranger

DES OUTILS POUR DÉMOCRATISER L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pour favoriser la mobilité sociale et endiguer le phénomène de reproduction sociale :

> Des **places sont priorisées pour les élèves bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée** dans chaque formation, sélective et non sélective

En 2018 : + 21% de boursiers admis dans l'enseignement supérieur

Pour favoriser l'accès des bacheliers professionnels et technologiques aux filières courtes :

> un nombre de **places en BTS est priorisé pour les bacheliers professionnels**

En 2018 : + 23% de bacheliers professionnels admis en STS

> un nombre de **places en DUT est priorisé pour les bacheliers technologiques**

En 2018 : + 19% de bacheliers technologiques admis en IUT

LA PRISE EN COMPTE DU PROFIL ET DU PROJET DE CHAQUE LYCÉEN

> Pour l'admission dans les formations sélectives (CPGE, BTS, DUT, écoles, IFSI...)

- la règle : l'admission se fait **sur dossier et dans certains cas par concours ou entretien**
- Des spécificités pour l'accès des bacheliers professionnels / technologiques en BTS / DUT (page 16)

> Pour l'admission dans les formations non sélectives (licences) et la PACES

- la règle : un lycéen **peut accéder à la licence de son choix à l'université**, dans la limite des capacités d'accueil
- l'université peut lui proposer **un parcours de formation personnalisé** (remise à niveau, cursus adapté...) pour consolider son profil et favoriser sa réussite
- **si le nombre de vœux reçus est supérieur au nombre de places disponibles** : les vœux sont ordonnés par une commission d'examen des vœux, après que les dossiers des candidats aient été étudiés pour vérifier leur adéquation avec la formation demandée

PHASE D'ADMISSION : LES LYCÉENS FONT LEUR CHOIX

Mi-mai, les lycéens reçoivent une réponse de la part des formations pour chaque vœu et chaque sous-vœu formulé :

> Formation sélective (BTS, DUT, CPGE, écoles, ...) :

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

ou

Non



Choix du futur étudiant

Il accepte ou renonce

Il maintient ou renonce

> Formation non sélective (licences, PACES) :

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

OUI-SI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place



Réponse du futur étudiant

Il accepte ou renonce

Il accepte ou renonce

Il maintient ou renonce

oui – si : le lycéen se voit proposer un **parcours de formation personnalisé** pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir

PHASE D'ADMISSION : LES LYCÉENS FONT LEUR CHOIX

- > Les candidats font leur choix en fonction des réponses qu'ils ont reçues
- > **Les candidats reçoivent les propositions d'admission au fur et à mesure** : chaque fois qu'un candidat fera son choix, il libèrera des places qui sont immédiatement proposées à d'autres candidats. Chaque jour, de nouveaux candidats auront donc de nouvelles propositions.
- > **C'est pour cette raison que Parcoursup fonctionne en continu** : le dossier personnel des candidats est actualisé chaque jour.
- > Pour aider les candidats sur liste d'attente à faire leur choix, leur **rang dans la liste d'attente et celui du dernier candidat appelé en 2018 seront affichés** pour chaque formation.
- > La phase d'admission est raccourcie en 2019 : **ils doivent confirmer avant la fin juillet la formation dans laquelle ils vont s'inscrire.**

UN ACCOMPAGNEMENT DE MAI À SEPTEMBRE

Un accompagnement est garanti pour tous les lycéens qui n'ont pas reçu de proposition et qui souhaitent trouver une place dans une formation proposée sur Parcoursup :

- > Les lycéens qui n'ont reçu que des réponses négatives de la part de formations sélectives (BTS, DUT, école, CPGE ...) peuvent demander **un accompagnement au lycée ou dans un CIO dès la mi-mai**
- > Ils peuvent formuler de nouveaux vœux dans des formations disposant de places disponibles pendant **la phase complémentaire de fin juin à mi-septembre**
- > Ils peuvent solliciter **l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)** dans chaque académie **après les résultats du bac**

UNE ASSISTANCE TOUT AU LONG DE LA PROCÉDURE

> **Le numéro vert** à compter du 22 janvier :

0 800 400 070

> **La messagerie contact** depuis le dossier candidat

> **Les réseaux sociaux pour suivre l'actu Parcoursup :**

 **@Parcoursup_info**

 **@Parcoursupinfo**

PROCHAINS RENDEZ-VOUS D'INFORMATION SUR PARCOURSUP

Dès le 20 décembre sur [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

- > L'offre de formation complète et actualisée
- > Toute l'information sur le fonctionnement de la procédure (modalités d'inscription, délais de réponse...)

Prochaine réunion d'information sur le fonctionnement de la procédure **en janvier** (*à préciser par le chef d'établissement*)



parcoursup.fr

 [@Parcoursup_info](https://twitter.com/Parcoursup_info)

 [@Parcoursupinfo](https://facebook.com/Parcoursupinfo)

etudiant.gouv.fr

  [@etudiantgouv](https://twitter.com/etudiantgouv)



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION